



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2019

L'an deux mil dix neuf, le dix huit mars à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Denis SARGERET, Maire.

### Ordre du jour :

1. délibération pour l'article 623 fêtes et cérémonies

### Sont présents :

Messieurs Denis SARGERET, Richard JOUANNEAU, Stéphane PETITHOMME, Alix DUCHESNE Adjoints, Madame Cindy VION Messieurs Christian TOPART, Jacques RENARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame Annie BENINCA

Madame Myriam LINSTER

**1/ Monsieur Alix DUCHESNE a été désigné à la majorité des voix secrétaire de séance.**

---

### DELIBERATIONS

**Délibération 01/19 :** Autorisation de dépenses au compte 623 fêtes et cérémonie

---

### **1/ Lecture du compte rendu de la séance du 27 août 2018**

Le compte rendu de la séance du 27 août 2018 est approuvé par les membres du conseil à la majorité des voix.

### **2/ Monsieur Alix Duchesne est nommé secrétaire de séance.**

### **3/ Ordre du jour:**

- a) Une délibération doit être prise concernant l'engagement des frais relatifs aux fêtes et cérémonies conformément à la réglementation en vigueur.



- Après lecture par le Maire du texte prévoyant les dépenses en cours d'année pour les évènements, fêtes et cérémonies dans la commune, le conseil l'approuve à l'unanimité.
  
- b) Mise en place d'un panneau « STOP » à l'angle des rues du puits de la Ville et de la rue Pierre Fontaine.  
Après explications du bien fondé de cette installation afin de casser la vitesse et préserver la priorité à droite à cet endroit le conseil approuve à l'unanimité.
  
- c) Réduction de la vitesse sur l'ensemble de la commune à 30 Km/H.  
En raison de la vitesse excessive constatée dans les rues de notre commune, il est proposé au Conseil Municipal de réduire cette vitesse à 30 Km/H sur l'ensemble de son réseau routier.  
Cette disposition recueille un avis favorable de l'ensemble des membres du conseil et est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des questions à l'ordre du jour ayant été abordées la parole est laissée aux membres de l'assemblée.

A 19 heures 30 l'ensemble des points ayant été abordés le Maire met un terme à la séance.